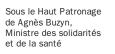
DOSSIER DE PRESSE



www.salon-services-personne.com







Sous le Haut Patronage de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances. Contact presse:
Caroline Fichera
caroline@presse-enpersonne-expo.com
01 47 61 49 33

SOMMAIRE

I. Comprendre les services à la personne	
- 26 activités « services à la personne »	P 03
- Un secteur qui répond aux besoins de tous les Français	P 03
- Comment obtenir de l'aide chez soi ?	P 05
- Un secteur qui se développe sous l'impulsion de ses acteurs	P 06
- Un des rares secteurs qui continue à embaucher massivement	P 08
II. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon grand public	P 09
- La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »	P 09
- Des conseils pour recruter et gérer la relation avec un intervenant au sein du Forum	
de l'Emploi à domicile avec le réseau PARTICULIER EMPLOI	P 09
- Le Village des Associations de Services à Domicile	P 10
- Le Village Soins, aide et accompagnement à domicile pour permettre aux publics	
fragiles de bien vivre à domicile	P 10
- Le Village Bien vivre sa retraite	P 11
- Le Village de l'Aide aux aidants	P 11
- Le Village des Résidences Autonomie	p 11
- Le Village du Mieux Vivre chez soi	P 12
III. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon professionnel	P 13
- Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures	P 13
- Un parcours dédié pour les candidats à la franchise	P 14
IV. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon pour l'emploi	P 15
- 2 jours pour trouver un emploi	P 15
- Pour se renseigner et se former : Le Village de l'Emploi à Domicile	P 16
- Des ateliers métiers	P 16
V. Les temps forts du salon	P 17
VI. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2017 en bref	P 18
VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2017	P 19
IX. L'organisateur	P 22

Les visites officielles (confirmées au 31 octobre 2017) :

Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées Brigitte Bourguignon, Présidente de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Economie sociale et solidaire Sophie Primas, Présidente de la commission des affaires économiques au Sénat Farida Adlani, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France

2 événements aux synergies fortes, un rendez-vous national



salon des services à la personne et de l'emploi à domicile

Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile



Silver Economy Expo

Le Salon professionnel des services et technologies pour les seniors

I. Comprendre les services à la personne

26 activités « services à la personne »

La loi de 2005, modifiée par la loi du 23 juillet 2010 définissait comme « services à la personne » 21 activités regroupées en 3 familles :

- les services à la famille,
- les services de la vie quotidienne,
- les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées.

Depuis le décret n°2016-750 du 6 juin 2016, parut suite à la promulgation de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, on compte 26 activités définies selon une nouvelle classification :

- les services nécessitant un agrément pour exercer,
- les services nécessitant une autorisation pour exercer (pour le mode prestataire uniquement),
- les services simplement soumis à la déclaration pour exercer, cette dernière étant également obligatoire en cas d'agrément ou d'autorisation.

La déclaration permet aux familles de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

L'agrément est délivré par l'Etat et indispensable pour exercer certaines activités auprès de publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques).

L'autorisation est nécessaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour les activités exercées auprès des personnes âgées et des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques **en mode prestataire**. Les conseils départementaux sont chargés de la délivrer.

Un secteur qui répond aux besoins de tous les Français

Les services à la personne sont essentiels pour la société française puisqu'ils permettent de faire face aux attentes croissantes des familles : 2,7 millions de Français ont bénéficié de services à la personne en 2014¹, principalement des services aux personnes âgées, de la garde d'enfants et des travaux ménagers.

¹ Source : <u>Direction Générale des Entreprises</u> (DGE) en 2014, Dares, base de données Nova (https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-services-personne)

 Natalité élevée et vieillissement de la population : 2 facteurs de développement du secteur.

Le secteur est propulsé par deux moteurs démographiques²:



Pour les seniors, une nécessité plus qu'un besoin :

Selon la Dares, en 2015, 50,4%³ des heures prestées par des organismes prestataires concernaient l'assistance aux personnes âgées.

Ces services sont considérés comme une nécessité par 74%⁴ d'entre eux.

Dans 50% des cas, l'événement déclencheur de l'intervention d'une structure d'aide à domicile est d'ordre médical : problème de santé, sortie d'hospitalisation ou chute.

La France compte 1,25 million de personnes dépendantes⁵. La perte d'autonomie est la principale inquiétude de 51% des français⁶. Le cas échéant, ils sont 87 % a déclaré préférer rester chez eux plutôt que de rejoindre une maison de retraite⁷.

 Les aidants: une aide naturelle qui peut avoir besoin de recourir à une aide professionnelle

On estime à 8,3⁸ millions le nombre de personnes de 16 ans ou plus qui aident régulièrement un ou plusieurs membres de leur entourage, à leur domicile, pour des raisons de santé ou de handicap :

- 4,3 millions⁸ auprès de personnes de plus de 60 ans
- 4 millions⁸ auprès de personnes de moins de 60 ans.

44% sont des conjoints(e)s, 13% sont des parents, 21% sont des enfants qui aident leur(s) parent(s), enfin 21% sont des voisins, amis et autres proches⁹.

² Source : Insee Première n° 1619 – Nov. 2016

³ Source : Dares Résultats – Les services à la personne en 2015 – Février 2017

⁴ Source: Baromètre UNA/Senior Strategic - Avril 2014

⁵ Source : Les chiffres clés de l'aide autonomie 2016, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Juin 2016 - DGFIP 2015, DREESenquête Aide sociale 2014 (Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA))

⁶ Source : Baromètre Santé 360, Grand âge, dépendance et accompagnement du vieillissement, Odoxa, Juillet 2017

⁷ Source : 4° baromètre Santé 360 Odoxa pour <u>Orange Healthcare</u> (la division santé d'Orange) et la <u>MNH</u> (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Professionnels de la Santé et du Social) – Mars 2016

⁸ Source : Anesm – Le soutien des aidants non professionnels – Juillet 2014

⁹ Source : CNSA Rapport 2011

L'aidant familial aide seul ou un complément de l'intervention d'un professionnel de l'aide à domicile.

Il peut, sous conditions, se faire salarier par la personne qu'il aide. L'aidant familial peut bénéficier de formations et demander la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'il le souhaite.

Comment obtenir de l'aide chez soi ?

Les différents modes pour recourir aux services à la personne

L'emploi à domicile entre particuliers

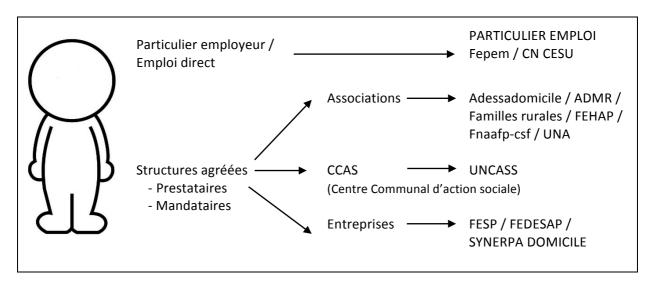
C'est une relation de travail entre un particulier et une ou plusieurs personnes qu'il déclare employer. Cette relation se déroule au domicile du « particulier employeur » ou au domicile du salarié dans le seul cas d'un assistant maternel agréé.

Le mode prestataire ou mandataire

Il peut aussi faire appel à une structure agréée, grâce :

- au mode prestataire. Il est alors client de la structure, qui emploie un intervenant pour réaliser l'intervention à son domicile.
- au mode mandataire. Il est alors employeur de l'intervenant et lié par mandat avec la structure qui l'accompagne dans son rôle d'employeur.

Les organismes référents :



D'autres services à domicile peuvent aussi être mobilisés, parmi lesquels des services à domicile sociaux, médico-sociaux ou sanitaires. Panorama des principales catégories en France en 2017¹⁰ établi par la FEHAP :

- 398 Services de d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).
- 935 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).
- 2 157 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).
- 1 760 Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

 $^{^{10}}$ Source : Finess / Insee RP 2017. Traitement : Observatoire de la Fehap

Une demande sensible à la fiscalité

Création du CESU (Chèque Emploi Service Universel), allègement des charges sociales pour les particuliers-employeurs, taux de TVA réduit de 5,5%, ces mesures mises en place dans le cadre du plan « Borloo » en 2006, ont dynamisé la demande et le secteur.

Cependant, depuis 2010, une succession de mesures visant à réduire les dépenses publiques (plafonnement des réductions d'impôts, hausse des taux de TVA...) sont très probablement à l'origine de la diminution du nombre d'heures déclarées (-7,72%¹¹ de 2010 à 2015) avec pour probable conséquence le recours plus important au travail au noir ou gris.

L'emploi déclaré est en effet extrêmement sensible au coût du travail dans le secteur. Dernier exemple en date : La masse salariale de l'emploi à domicile hors garde d'enfant a augmenté de 2,2 % au premier trimestre 2017, soutenue par les hausses du volume horaire déclaré (+ 1,5 %) et du taux de salaire horaire (+ 0,7 %). Ce rebond du nombre d'heures déclarées pourrait être lié à la généralisation du crédit d'impôt sur l'emploi à domicile introduite par la loi de finances pour 2017¹².

Un secteur qui se développe sous l'impulsion de ses acteurs

La diversité des acteurs qui composent le secteur

3,4 millions de particuliers-employeurs en France

3,4 millions de Français ont recours à l'emploi à domicile : 2,32 millions en tant qu'employeurs à domicile et 1,08 millions comme employeurs d'assistantes maternelles¹³. Ensemble, ils salarient près de 915 000 intervenants et 270 000 assistantes maternelles et rémunèrent 492 millions d'heures.¹⁴ Bien qu'en baisse sur les dernières années, l'emploi direct par le particulier-employeur reste le mode prédominant puisqu'il représente 57% des heures rémunérées en 2015.

Le nombre d'organismes a explosé en 11 ans

5 500 en 2006¹⁵ + 558 % en 11 ans 36 195 organismes aujourd'hui¹⁶

Les organismes se répartissent entre entreprises privées, associations et secteur public¹⁷:

- 79% d'entreprises
- 17% d'associations
- 4% d'organismes publics (CCAS/centres communaux d'action sociale).

¹¹ Source : Les services à la personne en 2015/2014/2013/2012/2011/2010 – Darès Résultats – Traitement : Salon des services à la personne et emploi à domicile

¹² Source: Acoss Stat n° 250 - Juillet 2017 - Les particuliers employeurs au premier trimestre 2017

¹³ Source : Acoss Stat N°242 - Janvier 2017 (données pour 2015)

¹⁴ Source : Les services à la personne en 2015 – Darès Résultats – Février 2017 (au 2^{ème} trimestre 2015).

¹⁵ Source : DGE et nOva

¹⁶ Source : DGE/Nova – au 1^{er} janvier 2017

¹⁷ Source: Dares – Février 2017 (Site DGE)

Ils emploient près de 415 000 salariés et représentent 371 millions d'heures rémunérées : 208 millions le sont par les associations, 37 millions par les organismes publics, 126 millions par les entreprises privées¹⁴. Après un ralentissement en 2012 (+1,55% vs +3,45% en 2011), une baisse en 2013 (-0,16%), la part des organismes dans le nombre d'heures rémunérées repart doucement à la hausse depuis 2014 (+0,65% et +0,84%).

De plus en plus de prestataires de services innovent en déployant une approche par « bouquets de service » pour accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes. Ceci permet de répondre globalement au projet de vie du bénéficiaire et de coordonner l'intervention des différents acteurs du maintien à domicile (professionnels et aidants).

L'impulsion des acteurs pour favoriser le développement du secteur

Rétrospective de leurs principales propositions et actions en 2017 :

- Pour favoriser la suppression du décalage de crédit d'impôt :
- Dans le cadre du « Contrat d'innovation Emploi & Domicile », la FEPEM propose en avril 2017 de réduire l'avance de trésorerie des familles en instaurant la mensualisation du crédit d'impôt dès la Loi de finances 2018, en y associant le CESU et Pajemploi.
- La Fédération du service aux particuliers (FESP) et l'ADMR proposent, en août 2017, une mesure pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, en leur permettant de ne payer que la moitié de la valeur des prestations de SAP réalisées à leur domicile. Les problèmes d'avance de trésorerie liés au décalage actuel d'un an à dix-huit mois, entre les paiements et le remboursement du crédit d'impôt légal de 50 %, seraient ainsi supprimés. Par un mécanisme innovant de subrogation, un intermédiaire (banques, émetteurs de CESU) avancerait, aux professionnels des SAP, la moitié des montants dus par les ménages. Une telle mesure permettrait en outre de libérer et de relancer l'activité du secteur des SAP en créant 200 000 emplois, sans coût pour les finances publiques.
 - Pour favoriser le développement de la filière des services à la personne :
- Le « contrat de filière des services à la personne » : Signé le 23 février 2017, ce contrat a pour objectif de « simplifier et harmoniser les dispositifs de soutien afin de permettre à la filière de se développer, accroître l'attractivité et l'emploi et mettre en place une stratégie qualité pour accompagner une demande croissante ».
- **Projet « Plan Domicile 2017 -2022 » de la Fédésap¹⁸ :** dans son projet dévoilé en juillet 2017, la fédération propose notamment d'ouvrir l'accès aux services à la personne à deux fois plus de bénéficiaires.
 - Pour favoriser le développement de l'emploi à domicile :
- Dans la continuité de l'inscription législative du statut de particulier employeur dans le Code du travail de juillet 2016, la Fepem a signé avec l'ADF (Assemblée des Départements de France), le 31 mai 2017, une « convention cadre sur l'accompagnement à domicile » dans l'objectif d'encourager, d'encadrer et de développer l'emploi à domicile (emploi direct et mandataire).
- Adessadomicile, l'ADMR, la FNAAFP/CSP et UNA, les 4 fédérations nationales d'associations d'aide et de soins à domicile se sont mobilisés et ont lancé ensemble, pour la 1^{ère} fois, une grande campagne de recrutement nationale, baptisée « Mettons du cœur à l'emploi », avec des milliers de postes à pourvoir en CDI et CDD.

-

¹⁸ http://www.fedesap.org/index.php/publications-actualites/876-communique-de-presse-plan-domicile-2022.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le secteur : Signée le 1^{er} décembre 2016 par la FESP et l'Agefiph¹⁹, la 1^{ère} convention de prise en compte du handicap dans les services à la personne a pour objectif de favoriser l'emploi et la professionnalisation des personnes en situation de handicap.

■ ■ Un des rares secteurs qui continue à embaucher massivement

Avec un effectif global de professionnels estimé à 1,23 million de personnes²⁰, les services à la personne représentent **près de 4,77 % de la population active occupée en France en 2015²¹**.

Ce secteur est également l'un des seuls encore créateurs d'emplois en France :

- projection de 350 000 créations nettes d'emplois sur la période 2012-2022²²
- de nouveaux postes d'aide à domicile²³ seront créés sur la même période (soit une hausse de 2,6% en moyenne chaque année).

Employant à 90 % des femmes, les services à la personne salarient également plus de seniors que la moyenne nationale (24% des salariés du secteur ont plus de 55 ans vs 11% pour l'ensemble des salariés)²⁴.

Ces emplois sont bien sûr non délocalisables!

Les services à la personne doivent toutefois relever trois défis :

- Valoriser le secteur et ses métiers
- Recruter des intervenants notamment plus jeunes (moyenne d'âge actuelle : 46 ans²⁵)
- Former les salariés

Au Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile, plus de 8 000 offres d'emplois sont proposées : au sein des bureaux de recrutement et auprès d'exposants comme le SYNERPA.

¹⁹ Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

²⁰ Source: Les services à la personne en 2015 – Darès Résultats – Février 2017 (au 2ème trimestre 2015). Le nombre d'intervenants employés par des particuliers s'établit à 915 000. Les organismes prestataires emploient plus de 415 000 intervenants. Par ailleurs, le cumul des effectifs salariés des particuliers employeurs et des effectifs intervenants des organismes prestataires peut comporter des doublons. C'est en retirant l'ensemble de ces doubles comptes (estimé à environ 104 000 salariés) que l'effectif global est estimé à 1,23 million de personnes.

personnes.
²¹ Source : Insee (En 2015, la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) est estimée à 28,7 millions de personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine. Elle regroupe 25,8 millions d'actifs ayant un emploi).

²² Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015 (pour les métiers d'aides à domicile, aides-soignants et infirmiers)

²³ Source : Les métiers en 2022 – France Stratégie – Darès – Avril 2015

²⁴ Source : Insee Première « Les services à la personne, davantage sollicités dans les zones rurales et âgées » - Juillet 2013

²⁵ Source : DGE, Les services à la personne en France, Edition 2012

II. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon grand public

■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au salon, les visiteurs peuvent :

- Découvrir tous les services qui les aident au quotidien
 - Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi à domicile, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus d'aide à la maison.
- Comprendre les avantages fiscaux auxquels ils ont droit et comment en bénéficier, notamment auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE).
- Faire le plein d'informations pratiques sur l'emploi d'intervenants à domicile Emploi à domicile, recours à une entreprise ou une association : pour un particulier, il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.
 - Pour répondre à toutes les questions, les organismes de référence renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées.

Des conseils pour recruter et gérer la relation avec un intervenant au sein du Forum de l'Emploi à domicile²⁶ avec le réseau PARTICULIER EMPLOI

Le Village de l'Emploi à domicile²⁶

Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer et maîtriser les démarches administratives et les aspects juridiques, les particuliers-employeurs rencontrent les exposants du Village de l'emploi à domicile.

Le Colloque de l'Emploi à domicile²⁷

« Emploi à domicile et numérisation : nouveaux modes de gestion, de travail et d'emploi ! » - http://bit.ly/2yqRy6n

Mercredi 15 novembre de 15h à 16h30, Salle Sèvres

 $^{^{26}}$ Animé par PARTICULIER EMPLOI, l'emploi à domicile pour tous. Une initiative de IRCEM IPERIA FEPEM.

 $^{^{\}rm 27}$ Organisé par PARTICULIER EMPLOI, l'emploi à domicile pour tous.

■ ■ Le Village des Associations de Services à Domicile

Toute l'offre associative du salon, réunie au sein d'un même espace. Les visiteurs échangent avec :

- Adessadomicile, qui représente 350 associations et organismes gestionnaires à but non lucratif, (SCOP, CCAS....) œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne.
- ADMR, premier réseau associatif français de proximité et la référence du service à la personne depuis près de 70 ans.
- FNAAFP-CSF, la Fédération des Associations de l'Aide Familiale Populaire, qui intervient auprès de tous les publics dits « fragiles » ou « vulnérables ».
- UNA, qui regroupe 850 structures issues de l'économie sociale et solidaire ou de service publics: pour la plupart, des associations et des services publics territoriaux, mais également des organismes mutualistes et des fondations.

Ces quatre fédérations sont regroupées au sein de l'USB Domicile. Afin de permettre aux services à domicile qu'elles représentent de recruter plus facilement, elles ont créé le site internet dédié au recrutement des professionnels de l'aide, du soin et de l'accompagnement à domicile : www.coeuremplois.fr.

Le Village Soins, aide et accompagnement à domicile²⁸ pour permettre aux publics fragiles de bien vivre à domicile

SSIAD, SAAD, SPASAD, HAD, SAMSAH, SESSAD, SAVS²⁹... Les acteurs du Domicile sont nombreux et identifier le bon interlocuteur dans cette liste peut-être difficile. Quels services se cachent derrière ces sigles et dans quels cas y faire appel ? Pendant 2 jours, des experts sont à l'écoute des visiteurs pour les conseiller sur les solutions existantes afin de respecter le choix, des personnes âgées ou en situation de handicap, de rester vivre à leur domicile.

Des micro-conférences traitent des thèmes importants du « maintien » à domicile, comme :

- le rôle des aidants
- la maltraitance financière des personnes âgées.

Des démonstrations seront également proposées :

- Démonstration d'objets connectés pour aider les personnes âgées à domicile notamment avec les solutions domotiques d'adaptation du domicile. Une façon d'améliorer le quotidien des personnes en perte d'autonomie en utilisant la Silver technologie!
- Test d'un vêtement de simulation du ressenti corporel de la personne âgée! Cette animation30 a pour objectif de faciliter le transfert de la recherche et de la Silver économie vers le soin, le médico-social et les services apportés aux âgés.

.

²⁸ Parrainé par la Fehap.

²⁹ SSIAD: Services de Soins Infirmiers à Domicile / SAAD: Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile / SPASAD: Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile / HAD: Hospitalisation à Domicile /SAMSAH: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés / SESSAD: Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile / SAVS: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

³⁰ Animation proposée par Gérond'if, gérontopôle de l'île-de-France

Le Village Bien vivre sa retraite³¹

L'Assurance retraite Île-de-France, ses partenaires et le Prif informent les retraités sur les pratiques à mettre en place pour conserver une bonne qualité de vie et ainsi bien vivre sa retraite, notamment autour de l'alimentation, de la mémoire ou encore de l'activité physique.

Partenaires de l'Assurance retraite Île-de-France, Movadom, présente son service d'accompagnement au déménagement pour les seniors et Wimoov, son service d'aide à la mobilité.

Focus cette année sur l'habitat et l'aménagement du logement, avec le Prif et Soliha :

- Exposition de la maquette d'un logement adapté
- Consultation du site jamenagemonlogement.fr
- Présentation d'aides techniques

Et l'Assurance retraite IDF présente en avant-première la nouvelle plateforme numérique qui permet aux retraités disposant d'une chambre libre d'accueillir des étudiants, apprentis ou volontaires Erasmus en recherche d'un logement.

Au programme des conférences :

- « Bouger au quotidien : 10 exercices pour rester en forme »

Mardi 14 novembre de 10h à 11h - Salle Sèvres

- « Bien démarrer la journée : les clés d'un petit déjeuner réussi »

Mercredi 15 novembre de 9h30 à 10h30 - Salle Versailles

Le Village de l'Aide aux aidants

Les associations et spécialistes présents soutiennent les aidants familiaux, les informent sur la législation et les orientent dans les démarches qui allègent leur quotidien. Seront présents :

- L'Association Française des aidants,
- La compagnie des aidants,
- France Parkinson,
- La maison des aidants.

Le Village des Résidences Autonomie³²

L'offre du secteur est large et variée. Il est parfois complexe de comprendre les différences et de savoir quelle structure sera la plus adaptée à son besoin. Les résidences autonomie accueillent les retraités autonomes à la recherche d'un cadre de vie sécurisant, confortable et convivial. Les services collectifs proposés par ces établissements facilitent la vie et préviennent l'isolement. Les visiteurs rencontrent deux acteurs, Arpavie et la Fédération nationale des Marpa, qui proposent cette solution d'habitat alternatif.

Ces derniers pourront également assister à la conférence : « Les résidences seniors, des conseils pour bien choisir. » Mardi 14 novembre 2017 de 10h à 11h, Salle Grenelle

³¹ Parrainé par la CNAV et le Prif, (Prévention Retraite Île-de-France, groupement qui associe l'Assurance retraite Île-de-France, la MSA et le RSI).

³² Parrainé par la CNAV

Le Village du Mieux Vivre chez soi

Les accidents de la vie causent plus de 20 000 décès par an soit près de 6 fois plus que les accidents de la circulation³³. Comment sécuriser son domicile, notamment pour les jeunes enfants et les seniors ? Comment apporter plus de confort à toute la famille ?

Objets connectés, adaptation du logement, robots humanoïdes... Le Village du Mieux Vivre chez soi regroupe des solutions et innovations au service de tous ! Elles renforcent et facilitent également l'action des aidants et des intervenants à domicile.

Parmi elles:

- Leka, le robot d'aide éducative et sensorielle destiné aux enfants qui présentent des troubles intellectuels ou de motricité
- Paro, le robot phoque sensoriel de l'entreprise Inno3med

Au sein de ce village, les visiteurs profitent également :

- d'entretiens individuels et personnalisés de 30 minutes avec des architectes de l'Ordre des architectes d'Île-de-France.
- de conseils des professionnels de l'Atelier Inawa concernant les activités physiques qui favorisent l'autonomie, l'équilibre de la marche et soulagent les souffrances du dos et du bassin.

³³ Source : BEH, Sécurité routière - Comparaison de la mortalité par accident de la vie courante et par accident de la route en 2012 (Accidents de la route : 3 645 morts/ accidents de la vie : 21 470 morts) - http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/01/10/chutes-noyades-etouffement-plus-de-21-000-morts-par-accident-de-la-vie-courante_5060016_4355770.html

III. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon professionnel

■■■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures

Les créateurs et dirigeants de structures de services à la personne peuvent :

- Faire le point sur les évolutions et les réglementations du secteur notamment avec la Mission services à la personne de Direction Générale des Entreprises (DGE).
- Rencontrer les fédérations, groupements professionnels et les syndicats de salariés
- Echanger avec des organismes de formation et de professionnalisation pour faire progresser leurs salariés
- Trouver des solutions pour développer leur activité (outils technologiques, solutions d'assurance, mutuelle, prévoyance retraite...)

Le salon propose donc aux créateurs et dirigeants de structures agréées le parcours « *Développer sa structure* » regroupant exposants et conférences, pour faire le point complet sur les sujets cruciaux pour la création ou le développement de leur entreprise/association de services.

Au programme des conférences du parcours « Développer sa structure » :

- Business intelligence : comment analyser des données et piloter son activité ?
 Mercredi 15 novembre 2017, de 12h30 à 13h30 Salle Sèvres
 Conférence organisée par XIMI http://bit.ly/2wQktN5
- Comment améliorer la qualité de vos interventions avec des innovations mobiles
 Mercredi 15 novembre 2017, de 15h30 à 16h30 Salle Sèvres
 Conférence organisée par PROGISAP http://bit.ly/2yjJjZi
- Comment bien maîtriser le développement de son activité de service à la personne ?
 Mardi 14 novembre 2017, de 11h30 à 12h30 Salle Sèvres
 Conférence organisée par XIMI http://bit.ly/2wQquJx
- La version 7 du référentiel Qualicert « Services aux particuliers ». Pourquoi ? Comment ? Mercredi 15 novembre 2017, de 11h00 à 12h00 – Salle Sèvres Conférence organisée par SGS ICS - http://bit.ly/2xBv8Qc
- Les solutions de télégestion des spasad : les enjeux du travail collaboratif
 Mardi 14 novembre 2017, de 14h30 à 15h30 Salle Grenelle
 Conférence organisée par ALYACOM http://bit.ly/2gziWEN
- Plateformisation des services à la personne, sans alliance point de salut !
 Mardi 14 novembre 2017, de 13h00 à 14h00 Salle Sèvres
 Conférence organisée par OGUST http://bit.ly/2g5gNAa
- Qualisap V4, une nouvelle approche de la certification!
 Mardi 14 novembre 2017, de 16h00 à 17h00 Salle Sèvres
 Conférence organisée par Bureau Veritas http://bit.ly/2kJbdZp
- Silver économie et services à la personne : les facteurs clés de succès !
 Mercredi 15 novembre 2017, de 09h30 à 10h30 Salle Sèvres
 Conférence organisée par Générale des services http://bit.ly/2i5iRwq

■ ■ Un parcours dédié pour les candidats à la franchise

Outre son potentiel de développement, le secteur des services à la personne est incontournable pour les porteurs de projet qui envisagent la franchise car :

- Les tickets d'entrée y sont accessibles
- C'est une activité valorisante qui génère de la reconnaissance à la fois pour le franchisé et pour ses salariés et qui répond à un fort enjeu humain.

Le salon propose donc aux futurs franchisés un parcours « *Créer en Franchise* » pour **évaluer toutes les opportunités du secteur**.

Au programme:

- Le plus grand rassemblement de franchises du secteur avec 25 franchiseurs présents. L'occasion de rencontrer et d'échanger en direct avec les fondateurs et dirigeants ³⁴ de : Adenior, Adhap Services, Adomis, Age d'Or Services, Amelis groupe Sodexo, Apef Services, Aquarelle, Axeo Services, Dom & Vie, Essentiel & Domicile, Free Dom, Générale des services, Les Opticiens Mobiles, Maison et Services, O2 Care Services, Senior Compagnie, Tout à Dom services et Vivaservices.
- Des conférences et des tables rondes pour mieux comprendre la franchise, notamment :
- « Les facteurs clés de réussite dans les services à la personne. »
 Mardi 14 novembre de 11h30 à 12h30 Salle Sèvre et mercredi 15 novembre de 11h00 à 12h00 Salle Versailles.

Conférence organisée par O2 - http://bit.ly/2ygc3SU

- « Les étapes clés pour se lancer en franchise. »
 Mardi 14 novembre de 17h30 à 18h30 Salle Sèvres http://bit.ly/2yj3QLB
- « Vivaservices, une réussite globale et individuelle : paroles de franchisés ! »
 Mardi 14 novembre de 13h00 à 14h00 Salle Grenelle
 Conférence organisée par Viva Services http://bit.ly/2hDYS3O
- « Être entrepreneur indépendant en bénéficiant de la force d'un réseau. »
 Mercredi 15 novembre de 15h00 à 16h30 Salle Versailles http://bit.ly/2xk4NBG
 Conférence organisée par Maison & Services, NounouADOM et Maintien ADOM.
- « La clé d'une croissance durable en franchise : la diversification des services. »
 Mardi 14 novembre de 14h30 à 15h30 Salle Sèvres http://bit.ly/2gZQ9Nl
 Conférence organisée par Axeo Services.
- « Réussir en franchise grâce à de nouveaux bouquets de services en adéquation avec les besoins du marché. »

Mercredi 15 novembre de 14h00 à 15h00 – Salle Versailles - http://bit.ly/2z0490c Conférence organisée par Axeo Services.

-

³⁴ Liste arrêtée au 23/10/2017

IV. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon pour l'emploi

Pour les futurs salariés, les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail et les demandeurs d'emploi, le salon est l'opportunité de :

- Trouver des conseils pratiques pour s'orienter et mieux « se vendre »
- Rencontrer des recruteurs qui recherchent des intervenants à domicile
- Faire le point sur les formations disponibles et VAE
- Mieux connaître et défendre ses droits notamment auprès des associations, syndicats de salariés, fédérations professionnelles, organismes de l'emploi direct, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et groupements de prévoyance/retraite des salariés.

2 jours pour trouver un emploi

Au sein des bureaux de recrutement³⁵

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au salon. 25 bureaux de recrutement sont animés pendant les 2 jours par des structures en recherche de collaborateurs. Près de 5 000 postes sont à pourvoir.

Exemples de profils recherchés :

- Agents d'entretien petits travaux de jardinage
- Assistants d'agence
- Assistants de vie
- Assistants Ménagers
- Auxiliaires de vie
- Chargés de clientèle
- Gardes d'enfants
- Responsables d'agence services à la personne
- Responsables de secteur

Sur le **stand Pôle Emploi**, des experts conseillent les demandeurs d'emploi sur les métiers et les formations (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils les renseignent aussi sur l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et sur le financement possible des stages d'accompagnement.

Auprès des exposants du salon

Cette année, le SYNERPA, 1^{ère} Confédération du Parcours de la Personne âgée, propose un espace « Job Dating » avec plus de 3 000 emplois à pourvoir, majoritairement en CDI, dont près de 2 000 postes d'Accompagnant Educatif et Social (AES).

Les visiteurs peuvent aussi trouver des offres d'emplois auprès d'autres exposants comme sur le Village des Associations de Services à Domicile.

_

³⁵ Parrainé par Pôle Emploi

Pour se renseigner et se former : le Village de l'Emploi à domicile³⁶

L'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem informent les visiteurs sur les opportunités de carrières, les métiers et formations... Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

Au programme:

« Comment faire un CV efficace. »
 Mercredi 15 novembre de 15h00 à 15h30
 En partenariat avec PARTICULIER EMPLOI

« Initiation aux gestes de premiers secours. »
 Mercredi 15 novembre de 14h00 à 14h30
 En partenariat avec PARTICULIER EMPLOI

« La protection sociale des salariés particuliers. »
 Mercredi 15 novembre de 16h00 à 16h30
 Organisée par PARTICULIER EMPLOI

Des ateliers métiers

Pour les salariés du secteur qui souhaitent faire évoluer leur carrière et pour les personnes à la recherche d'un emploi intéressées par les services à la personne, les ateliers métiers leur permettent de découvrir les conseils et outils des formateurs de l'IRSAP et repartir avec les clés pour réaliser leur projet professionnel.

Au programme:

« Salariés dans les services à la personne : se former tout au long de sa carrière. »
 Mardi 14 et mercredi 15 novembre de 10h00 à 10h45
 Atelier métier organisé par IRSAP, Groupe ISF

« Se former par l'alternance dans les services à la personne : c'est possible ! »
 Mardi 14 et mercredi 15 novembre de 12h00 à 12h45
 Atelier métier organisé par IRSAP, Groupe ISF

« Les métiers de l'encadrement dans les services à la personne. »
 Mardi 14 et mercredi 15 novembre de 13h00 à 13h45
 Atelier métier organisé par Askoria et parrainé par IRSAP, Groupe ISF

« Le digital dans les SAP : évolution des métiers et des compétences. »
 Mardi 14 et mercredi 15 novembre de 14h00 à 14h45
 Atelier métier organisé par Sipad et parrainé par IRSAP, Groupe ISF

« Les nouveaux métiers dans les services à la personne. »
 Mardi 14 et mercredi 15 novembre de 15h00 à 15h45
 Atelier métier organisé par IRSAP, Groupe ISF

« Etre salarié et travailleur handicapé dans les SAP. »
 Mardi 14 et mercredi 15 novembre de 16h00 à 16h45
 Atelier métier organisé par LCMG Consulting et parrainé par IRSAP, Groupe ISF

³⁶ Animé par PARTICULIER EMPLOI, l'emploi à domicile pour tous. Une initiative de IRCEM IPERIA FEPEM.

V. Les temps forts du salon

■ ■ Colloque de l'Emploi à domicile³⁷

« Emploi à domicile et numérisation : nouveaux modes de gestion, de travail et d'emploi ! » - http://bit.ly/2yqRy6n

Le mercredi 15 novembre de 15h00 à 16h30 - Salle Sèvres

Comment déclarer et gérer l'emploi à domicile en utilisant les nouvelles plateformes ? Comment développer la formation professionnelle du salarié et le rôle de l'employeur ? Le Réseau Particulier Emploi qui facilite l'emploi à domicile pour tous ! Mise en relation, aides, dispositifs fiscaux, prévoyance et retraite : comment accompagner les employeurs à domicile et les salariés dans leur relation d'emploi déclaré ?

Au programme:

- Déclarer et gérer l'emploi à domicile : nouvelles plateformes.
- Formation professionnelle et nouveaux emplois.
- Réseau Particulier Emploi : à la rencontre des publics pour répondre à leurs besoins.

Colloque de la filière des services à la personne³⁸

« Dessinons la filière des services à la personne de demain » - http://bit.ly/2yxbTqa Le mardi 14 novembre de 10h00 à 16h30 - Salle Versailles

La MISAP (DGE - ministère de l'Économie et des Finances) organise le colloque inaugural du salon. Un temps de réflexion sur la mise en œuvre du contrat par l'ensemble des acteurs de la filière mais également l'opportunité de présenter les orientations en matière de politique publique des services à la personne.

Au programme de la journée³⁹ :

- 10h00 : Ouverture du colloque Intervention de Patrice Deniau.
- 10h30 : L'humain d'abord ! Intervention de Maxime Aiach, Salima Benhamou, Flavie Bolard, Jean-Pierre Bordereau, Marie-Claire Carrere-Gee et Hugues Vidor.
- 14h45 : Une priorité : le numérique ! Intervention de Olivier Audouze, Jean Caramazana, Yoann Le Tiec, Mehdi Louali, Sylvain Marty, Amir Reza-Tofighi.
- 16h00 Clôture du colloque

Conférence de Clôture

« Mais qui s'occupera de maman demain? »

Mercredi 15 novembre 2017, de 17h00 à 18h00 - Salle Grenelle - http://bit.ly/2yfvyeC

³⁷ Organisé par PARTICULIER EMPLOI, l'emploi à domicile pour tous.

³⁸ Organisé par la Direction générale des entreprises

³⁹ Conférences réservées aux professionnels et accessibles sur inscription. <u>Formulaire d'inscription au premier colloque de la filière des</u> services à la personne

VI. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2017 en bref

Le salon, c'est :

- 13 000 visiteurs attendus
- 150 exposants
- 60 conférences et micro-conférences / 2 colloques
- Les 14 et 15 novembre 2017, Porte de Versailles Pavillon 2.2
 - Mardi : 9h 18h30
 - Mercredi : 9h 18h
 - www.salon-services-personne.com
 - Entrée gratuite pour toute pré-inscription (16 € sur place)

#SalonSAP







■■■ Qui visite le salon⁴⁰?

- Des particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches, dont 65% de femmes
- Des professionnels : 54% de créateurs et 46% de dirigeants de structures agréées
- Des intervenants, salariés ou futurs salariés du secteur
- Des lycéens et étudiants de filières liées au secteur

Accès

Invitation gratuite sur <u>www.salon-services-personne.com</u> (16€ sur place).

18

⁴⁰ Source : Etude salon 2016

VII. Les partenaires du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2017

La Direction générale des entreprises

Sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Ses <u>1 300</u> agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

Au sein de la DGE, la Mission des services à la personne (MISAP) pilote la politique publique en faveur du développement économique du secteur.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur des services à la personne, notamment pour le développement de l'emploi, de la qualification, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur.

www.entreprises.gouv.fr | @DGEntreprises

La FEDESAP (Fédération Française des Services à la Personne)

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du Domicile. La Fédésap fédère à ce jour plus de 1 500 entreprises qui accompagnent chaque année plus de 500 000 familles ou personnes de la naissance au grand âge grâce au professionnalisme de quelques 56 000 salarié.e.s.

Fédération de propositions, la Fédésap défend des ambitions claires pour le secteur :

- 1 Accompagner la croissance de ses adhérents et faire du Domicile une véritable filière économique
- 2 Soutenir la professionnalisation et la création d'emplois non délocalisables
- 3 Renforcer la qualité de service
- 4 Garantir à chaque français la possibilité de « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile »

S'appuyant sur une expertise reconnue, la Fédésap est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics au niveau national mais aussi en proximité grâce à son réseau de 100 délégués régionaux et départementaux. Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Fédération représentative, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des entreprises et garant d'emplois de qualité.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.

http://www.fedesap.org/

Particulier Emploi : l'emploi à domicile pour tous !

Particulier Emploi est un nouveau réseau de services ayant vocation à rendre l'emploi à domicile plus facile et à en ouvrir l'accès au plus grand nombre, sur tous les territoires.

Particulier Emploi est une initiative des acteurs de l'emploi à domicile : le Groupe de protection sociale des emplois de la famille (Groupe IRCEM), l'institut de Formation des emplois à domicile (IPERIA L'Institut) et la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM).

Chaque espace accueille les particuliers et les informe gratuitement sur l'accompagnement au quotidien de la relation d'emploi déclaré, les aides et dispositifs fiscaux, la formation, la prévoyance et la retraite des salariés. Les services d'information, d'orientation et de mise en relation (particuliers-employeurs/salariés) sont également disponibles sur internet : www.particulieremploi.fr.

Particulier Emploi travaille en partenariat étroit avec les autres acteurs du secteur (CNCESU, Pajemploi, Conseils départementaux, CAF, Relais Assistants Maternels, Pôle Emploi...). Qu'il s'agisse d'une simple demande d'information ou d'un accompagnement plus global, les conseillers s'adaptent à chaque situation et offrent un suivi personnalisé, pour garantir des réponses fiables, concrètes et efficaces.

http://particulieremploi.fr/

La FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne)

Née en 1936, la FEHAP est la fédération de référence des champs sanitaire, social et médico-social du secteur Privé Non Lucratif. Elle réunit 1600 associations, fondations, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance et structures mutualistes gestionnaires de 4500 établissements et services qui accompagnent et soignent les personnes malades, en situation de handicap, de perte d'autonomie ou d'exclusion sociale et accueillent de jeunes enfants. Dans le champ du domicile, la FEHAP regroupe 1430 structures sanitaires, sociales et médico-sociales.

Une fédération qui prône :

- Des valeurs humanistes : elle place la primauté de la personne avant toute autre considération
- Une volonté de partage : elle développe entre ses membres une culture de solidarité et de service au public
- Un engagement social : elle favorise la qualification, la professionnalisation et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services
- Une affirmation de ses responsabilités : elle tient pour essentiel la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix, et de l'évaluation des prestations.

http://www.fehap.fr/jcms/la-federation-hbe_5022

La FESP (Fédération du Service aux Particuliers)

Créée en 2006, la Fédération du Service aux Particuliers (Fesp) représente tous les acteurs privés de la profession des services à la personne. Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des entreprises sur les 23 activités des SAP ainsi que des crèches, micro-crèches, résidences services pour les seniors, en métropole et dans les DOM.

La FESP poursuit les missions suivantes : structurer, organiser et développer la profession ; promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents pour assurer leur développement durable ; promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes formules de services.

Elle offre à ses adhérents les services suivants :

- une hotline juridique en illimité et une lettre juridique hebdomadaire ;
- une revue de presse mensuelle ;
- un accompagnement à la formation professionnelle ;
- une participation aux commissions « métiers » ;
- de nombreux partenariats

- etc. »

http://www.fesp.fr/

Pôle Emploi

Pôle emploi est un acteur majeur du marché de l'emploi dont la mission première est de faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur recrutement. Depuis 6 mois, Pôle emploi a développé son offre aux entreprises avec le recrutement de 4 200 conseillers.

Au Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile, les conseillers Pôle emploi, experts du secteur orienteront les visiteurs vers les offres d'emploi des profils recherchés et conseilleront les salariés qui recherchent un job dans les métiers et les formations des services à la personne (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils renseigneront également sur l'obtention des diplômes validés en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et sur les possibilités de financement des stages d'adaptation pour préparer une VAE.

http://www.pole-emploi.fr/accueil/

VIII. L'organisateur

Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un événement organisé par le groupe de communication en Personne qui développe 3 activités synergiques :

- en Personne expo, créateur et organisateur, depuis 1999, d'événements physiques et virtuels dans des univers à forts enjeux économiques et humains : Salon SME, Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile et Silver Economy Expo.
- en Personne 360, agence conseil en communication.
- en Personne virtual, organisateur d'événements virtuels.

Organisé conjointement les 14 et 15 novembre 2017 – porte de Versailles – Paris :



Depuis 2013, **Silver Economy Expo**, le Salon professionnel des services et technologies pour les seniors, est le carrefour d'échanges de tous les acteurs de la filière. Invitation gratuite sur : www.silver-economy-expo.com

Le Salon SME propose aux entrepreneurs toutes les solutions pour créer, gérer et développer leur activité. Il existe sous 2 formats :



• Le Salon SME Online, le salon virtuel pour les entrepreneurs. Pour donner accès aux experts de l'entrepreneuriat sans avoir à se déplacer. 3^{ème} édition les 20 et 21 mars 2018.

Invitation gratuite sur www.salonsme-online.com.



• Le Salon SME à Paris, est depuis 1999, le seul événement dédié aux créateurs, dirigeants de start-up et TPE. La 20^{ème} édition est organisée les 1^{er} et 2 octobre 2018 au Palais des Congrès de Paris.

Invitation gratuite sur www.salonsme.com.



Contact Presse

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com – 01 47 61 49 33